



Introduction

Emmanuelle Labeau

Aston University

Les formes verbales d'une langue sont traditionnellement présentées comme éléments d'un système aspecto-temporo-modal stable où chaque tiroir remplit des fonctions spécifiques et discriminantes. « Eppur si muove... »: les pratiques discursives révèlent cependant une réalité plus fluide et une « synchronie dynamique ».

En décembre 2009, un colloque organisé à Aston University (Birmingham, GB)¹ s'était intéressé à décrire et à analyser les évolutions des systèmes verbaux des langues romanes. On y avait étudié les changements actuellement en cours, et les lieux où les pratiques discursives actuelles s'avèrent susceptibles de faire évoluer les systèmes verbaux des langues romanes ; on y avait aussi tenté d'évaluer les facteurs déclencheurs du changement.

Ce numéro thématique des Cahiers de l'AFLS, « *Evolutions actuelles du système verbal français* », rassemble une sélection révisée de communications consacrées au français. Il s'ouvre sur un article de Teddy Arnavielle, « Le gérondif français : nouvelle définition d'un objet étrange », qui s'attache à préciser, en disséquant ses composantes, la nature de cette forme hybride, souvent considérée archaïque malgré une vitalité attestée dans la presse. L'auteur suggère que *en*, considéré habituellement comme une préposition, est altéré et devient un *complémenteur*,

¹ <http://www1.aston.ac.uk/lss/news-events/conferences-seminars/2009/evolutions-romance-tenses/> (28/08/2010)

c'est-à-dire une espèce d'article, sur le modèle de *de* accompagnant l'infinitif (*Il est honteux de se plaindre*). La contribution de Caroline Lachet, « Variation modale et motivation sémantique », propose de mettre en lumière le rôle de la motivation sémantique, comme facteur explicatif des usages non-standard du subjonctif et de l'indicatif. Elle fait l'hypothèse que la variation modale traduit une modulation du positionnement discursif de l'énonciateur, soit par rapport au contenu de la proposition subordonnée, soit par rapport à la pensée qu'il prête à l'allocutaire. Après une classification des emplois des deux modes en fonction des traits de sens [\pm certain] et [\pm factuel], la variation modale est d'une part décrite et circonscrite (corpus in vivo) et d'autre part, son étendue est évaluée (enquête par questionnaire). Les corpus sont au cœur du troisième article de Serge Fleury et Sonia Branca, « Une expérience de collaboration entre linguiste et spécialiste de TAL. L'exploitation du corpus CFPP 2000 en vue d'un travail sur l'alternance Futur simple / Futur périphrastique ». Leur article porte sur la description des usages de deux tiroirs verbaux, le futur simple (FS) et le futur périphrastique (FP), dans un corpus d'interviews - équivalant à 300.000 mots - réalisées auprès de Parisiens (CFPP2000). L'approche consiste à appliquer aux données des ressources informatiques et statistiques (l'étiqueteur automatique, TreeTagger et le logiciel de textométrie, le Trameur) afin d'apporter des arguments aux théories qui s'affrontent sur l'étude de ces temps. Le quatrième article de Sophie Sarrazin, « Le conditionnel journalistique espagnol : du modèle français aux nouveaux usages », aborde l'évolution d'un point de vue interlinguistique. Cet article s'intéresse à une innovation récente dans le fonctionnement du conditionnel journalistique espagnol, à savoir sa capacité, sans l'appui d'aucun circonstant temporel futurisant, à référer à un procès à venir. Au niveau pragmatique, ce nouvel usage est une réponse à la stigmatisation d'un tour – issu du conditionnel journalistique français - jugé non conforme à la charte déontologique du journaliste. En effet, un procès à venir ne pouvant être confirmé ou infirmé dans le présent, le scripteur ne saurait être accusé, en ayant recours à un conditionnel

futurisant, de ne pas avoir vérifié ses sources. Sarrazin montre que ce qui rend possible une telle stratégie discursive provient de la structure même du conditionnel analysé dans une perspective monosémiste, comme une représentation verbale dialogico-temporelle : un procès est situé dans l'ultériorité d'un énonciateur secondaire (E2), lui-même placé dans l'antériorité de l'énonciateur principal (E1). Ce signifié de Langue permet au conditionnel d'être mis au service d'une représentation discursive dans laquelle un énonciateur principal se fait l'écho d'une information dont la vérification est différée. Finalement, dans le dernier article, « *Français - Langue des signes française de Belgique (LSFB) : Quelques éléments d'analyse contrastive des temps verbaux* », Aurélie Sinte étudie l'expression des valeurs temporelles en LSFB en se posant deux questions. La première concerne la notion temporelle de « point de repère », telle qu'élaborée pour le français par Wilmet (2007) et sa pertinence dans la description de l'utilisation des lignes du temps en LSFB. La seconde question porte sur le classement des verbes en LSFB. Le détour par une langue signée en cours de constitution jette un éclairage nouveau sur les processus à l'œuvre dans les langues parlées.

Le numéro a bénéficié des relectures et de l'expertise des personnes suivantes: Jacques Bres, Sonia Branca, Laurent Gosselin, Jonas Granfeldt, Emmanuelle Labeau, Pierre Larrivée, Laurence Rosier, Raphael Salkie, Louis de Saussure, Carl Vetter et Marc Wilmet, Qu'ils en soient tous remerciés !